

STATISTIQUES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES EN WALLONIE

2014

STATISTIQUES

DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES
EN WALLONIE

2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
La Wallonie de l'eau, c'est...	6
2013 en bref	7
Structuration du secteur de la production-distribution d'eau	8
Structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées	8
Prélèvements et utilisation de l'eau	10
Protection des captages	10
Qualité de l'eau potable	12
Consommation d'eau	12
Etat du réseau d'eau potable	14
Investissements	14
Emploi	16
Taux d'équipement en stations d'épuration	16
Conformité des agglomérations à la Directive 91/271/CEE et boues d'épuration	18
Coût de l'eau potable	18
Prix de l'eau	20
Accessibilité financière pour les ménages	22
Atlas	25
Au sujet d'AQUAWAL	31
Secteur de la production-distribution d'eau	32
Secteur de l'assainissement des eaux usées	34
Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages	34

INTRODUCTION

Publiée pour la neuvième année consécutive, cette brochure a pour objectif de synthétiser les principaux indicateurs liés au secteur de l'eau en Wallonie, tant par des indicateurs de moyens que par des indicateurs de résultats. L'objectif est de rendre la gestion et l'évolution du secteur de l'eau aussi transparente que possible, malgré sa relative technicité.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, les changements ont été nombreux sur cette période : consommation d'eau en baisse, investissements toujours plus importants pour satisfaire aux exigences européennes, finalisation de l'équipement en stations d'épuration, meilleure valorisation des boues d'épuration, ajustement continu du secteur, etc.

Ces changements s'inscrivent dans une volonté de disposer d'un secteur public fort, d'améliorer continuellement le niveau de service aux usagers tout en maîtrisant au mieux les coûts.

Cependant, le secteur de l'eau ne peut être isolé du contexte plus global dans lequel celui-ci s'inscrit. Par exemple, la crise économique de 2008 qui marque encore ses effets à l'heure actuelle, impacte la perception et l'accessibilité financière de la facture d'eau pour les ménages, essentiellement les plus précarisés d'entre eux. Un autre exemple concerne les choix réalisés en matière d'aménagement du territoire. La dispersion continue des activités sur le territoire wallon, couplée à la baisse des consommations, a pour effet de diminuer fortement la rentabilité des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées ; les comparaisons internationales sont, à cet égard, particulièrement frappantes.

Aussi, afin de répondre pleinement à leurs missions, les opérateurs de l'eau et de l'assainissement continueront à l'avenir de relever au mieux les défis de leur temps. Cependant, cette tâche doit leur être facilitée par la prise en compte de la dimension « eau » des autres politiques wallonnes telles que l'aménagement du territoire, la politique de développement économique, l'agriculture ou encore la politique des produits.

LA WALLONIE DE L'EAU, C'EST ...



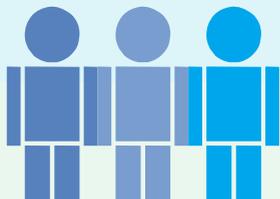
157 millions de m³ d'eau de distribution consommés



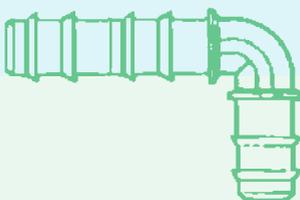
346 millions d'euros investis annuellement en moyenne ces dernières années



35.000 contrôles de la potabilité de l'eau par an



3.309 emplois directs et de nombreux emplois indirects



39.750 km de canalisations d'eau potable, hors raccordement



4,39 € pour 1000 litres d'eau

18.926 km d'égouts et de collecteurs

C'EST AUSSI ...

421 stations d'épuration d'eaux usées

2013 EN BREF ...

- 2%

-2% : la consommation d'eau par personne a diminué de 2% par rapport à 2012 perpétuant ainsi la tendance observée depuis 10 ans. Cette baisse est d'ailleurs la plus importante jamais observée.

- 0,3

-0,3 : l'indice linéaire de perte a diminué de 0,3 m³/km.jour indiquant une légère amélioration de l'état du réseau d'eau potable.

74%

74% : 74% des volumes d'eau produits font l'objet d'un projet de zone de prévention.

249

249 : 249 millions d'euros ont été investis, dont 128 millions en assainissement, 121 millions pour la production-distribution d'eau potable (en ce compris la protection des captages).

87,3%

87,3% : le taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration collectives d'eaux usées a atteint 87,3%.

+0,8%

+0,8% : la facture moyenne a augmenté de 0,8%, soit un niveau inférieur à l'inflation (+1,1%).

STRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION D'EAU

La Wallonie a confié ses services de production et de distribution d'eau à des organismes entièrement publics. Ces services sont organisés selon trois régimes différents.

- La Société Publique Régionale, à savoir un organisme institué par la Région et lié au Gouvernement wallon par un contrat de gestion. La seule société s'inscrivant dans ce cadre est « La société wallonne des eaux » (SWDE). Il s'agit du plus gros opérateur et il dessert deux tiers de l'ensemble de la population.
- Les intercommunales sont des sociétés publiques créées par le regroupement de communes et destinées à la fourniture d'un service particulier. Ces Intercommunales sont actuellement au nombre de 9 et desservent un quart de la population (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, IECBW, IEG, INASEP).
- Les services communaux ou régies communales des eaux sont des services assurés directement par les communes : 41 communes gèrent les services d'eau en direct.

Tous les distributeurs d'eau sont également producteurs à l'exception d'un service communal.

Le secteur s'est fortement restructuré dès les années 1990. Le nombre d'opérateurs d'eau potable est ainsi passé de 107 en 1992 à 51 aujourd'hui.

Il faut également noter, qu'outre les distributeurs d'eau wallons, deux autres sociétés publiques prélèvent de l'eau en vue d'alimenter les Régions de Flandre et de Bruxelles. Il s'agit de VIVAQUA et de FARYS (ex TMVV).

STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales.

La SPGE dispose de relations contractuelles que ce soit avec les Organismes d'Assainissement Agréés, avec les communes pour ce qui concerne l'égouttage prioritaire ou avec le Gouvernement wallon qui fixe les objectifs de la SPGE au sein d'un contrat de gestion qui est revu tous les 5 ans.

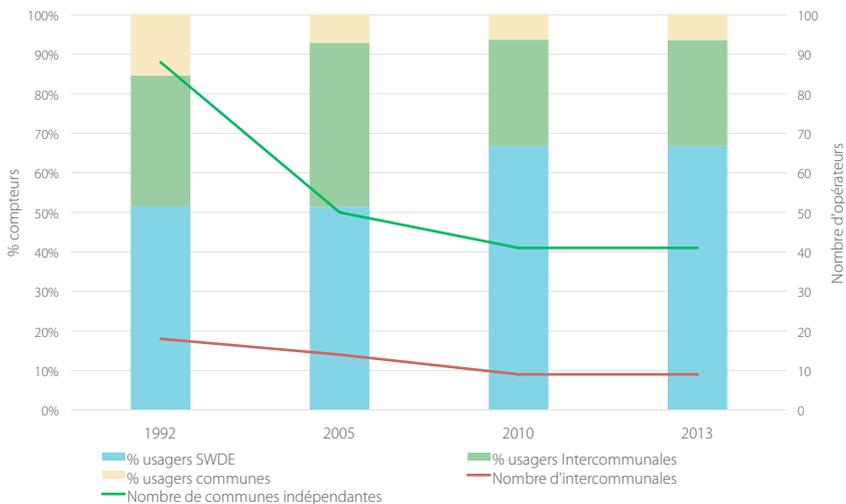
Au niveau de l'égouttage, les investissements sont assurés par la SPGE, mais l'entretien des égouts ainsi que le raccordement sont de la responsabilité des communes.

Tout comme le secteur de la production-distribution, l'assainissement des eaux usées est totalement en gestion publique.

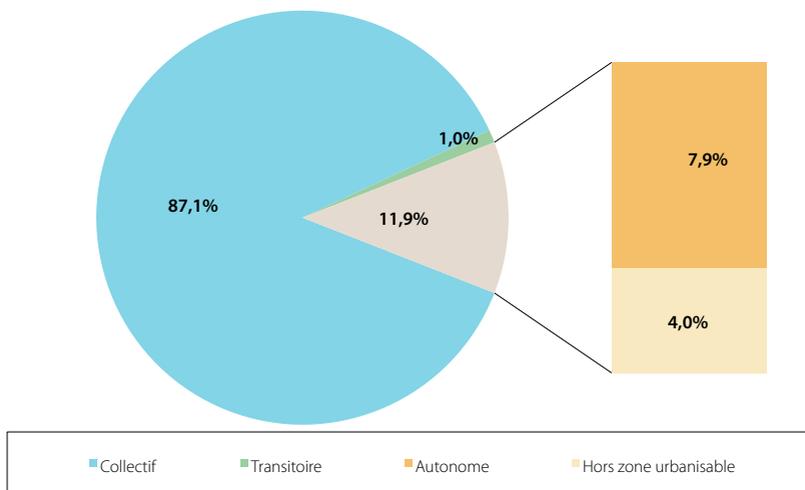
La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) Le régime d'assainissement collectif : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2) Le régime d'assainissement autonome : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- 3) Le régime d'assainissement transitoire : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.



GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION D'EAU EN WALLONIE



GRAPHIQUE 2 : % POPULATION DANS CHAQUE RÉGIME D'ASSAINISSEMENT

PRÉLÈVEMENTS ET UTILISATION DE L'EAU

En 2013, les opérateurs associés à AQUAWAL (à l'exception de VIVAQUA, qui approvisionne essentiellement la Région de Bruxelles-Capitale et une partie de la Flandre) ont prélevé 219,2 millions de m³ dans les ressources en eau dont un peu plus de 80% dans les eaux souterraines.

- 67% de ces volumes sont enregistrés pour la consommation d'eau des abonnés ;
- 1% représente la différence entre les achats et les ventes entre opérateurs ;
- 4% servent au lavage des installations de production d'eau potable;
- 28% correspondant au volume non-enregistré. Dans ce volume, on retrouve l'ensemble des flux d'eau qui n'ont pas été consommés par les abonnés du service. Cela représente à la fois les volumes utilisés par les services incendies et la protection civile, le sous-enregistrement des compteurs âgés ou défectueux, les vols d'eau et les fuites sur réseau.

Cette répartition est stable depuis au moins 10 ans.

Il est important de noter que ce bilan représente celui des opérateurs wallons et ne prend pas en compte les flux générés entre la Wallonie et les Régions Bruxelloise et Flamande liés aux opérateurs originaires de ces deux Régions. Un tel bilan est présenté dans le Tableau de bord de l'Environnement wallon et démontre le statut wallon de réservoir d'eau de la Belgique. Les exportations vers Bruxelles et la Flandre représentant environ 40% du total des prélèvements effectués en Wallonie pour la distribution publique.

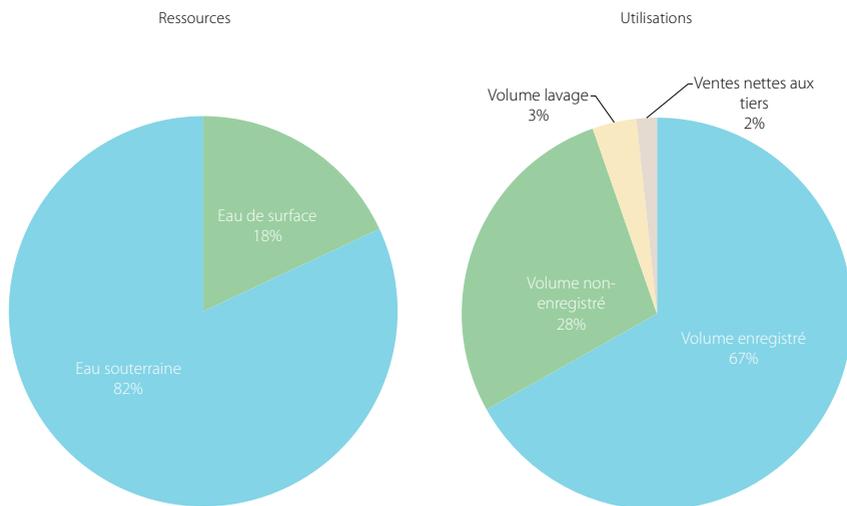
PROTECTION DES CAPTAGES

La protection des prises d'eau potabilisable est une responsabilité conjointe de la SPGE et des producteurs d'eau potable. Par la signature d'un contrat, les producteurs d'eau confient la protection des captages à la SPGE en échange d'une contribution proportionnelle aux volumes prélevés.

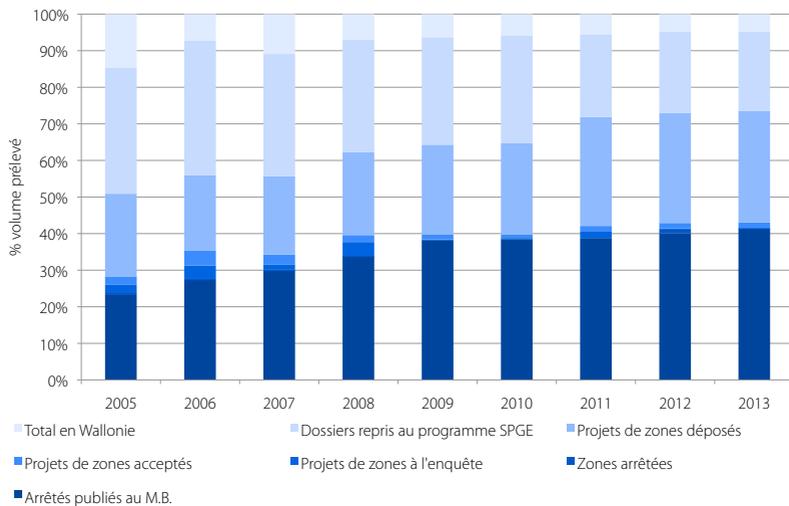
Les différentes étapes pour obtenir une protection de la qualité de l'eau prélevée dans les captages d'eau souterraine sont définies dans le Code de l'eau.

Depuis 2005, le volume protégé par une telle zone a évolué à la hausse grâce aux programmes de la SPGE en la matière. Fin 2013, les arrêtés publiés au Moniteur Belge portent sur 40% du volume d'eau potabilisable de la Wallonie.

D'un point de vue financier, depuis 2000 et jusqu'au 31 décembre 2013, la SPGE a financé la protection des captages à raison de 93,6 millions €. Au 31 décembre 2013, les actions représentent 71,1 % des montants dépensés en matière de protection des captages (27 millions € en frais d'études et 66,5 millions € en frais d'actions correctrices).



GRAPHIQUE 3 : BILAN DES VOLUMES D'EAU - ASSOCIÉS D'AQUAWAL



GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Pour que l'eau du robinet soit déclarée potable, elle doit répondre à plus de 50 paramètres dont les normes sont édictées par l'Union européenne sur base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En 2013, près de 35.000 contrôles de la qualité de l'eau ont été réalisés au niveau du robinet de la cuisine ou sur le réseau en Wallonie, ce qui représente environ 100 analyses quotidiennes.

Malgré ce taux de contrôle important, les résultats sont excellents puisque les taux de conformité sont supérieurs à 99% pour 41 paramètres sur 49 sur la période 2010-2012.

La qualité de l'eau distribuée par réseau fait l'objet d'un rapport complet disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie. Le tableau ci-dessous reprend, pour quelques paramètres, les données issues de ce rapport.

Le paramètre posant le plus de problèmes est la concentration en ions hydrogène (pH) avec un taux de conformité de 88,5%. Les non-conformités concernent des eaux trop acides de par leur teneur naturelle en ions hydrogène et sont localisées au sein du massif schisto-gréseux ardennais.

La carte 4 reprend le taux de conformité par zone de distribution pour le paramètre *Escherichia coli*. On peut constater que les non-conformités sont le fait de quelques zones de distribution qui se situent essentiellement au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

L'eau de distribution publique peut donc être bue sans aucune crainte par la population.

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau de distribution est en baisse constante depuis de nombreuses années. En 2013, la consommation totale par habitant s'élevait à 120,8 litres par jour et par habitant (ménages, industrie, agriculture...), soit en baisse de 2% par rapport à 2012. La Wallonie dispose ainsi d'une des consommations d'eau les plus faibles des pays développés.

Si la croissance démographique permet de soutenir un flux total presque constant sur le moyen terme, la consommation par compteur ou par habitant diminue régulièrement depuis au moins dix ans.

Une étude récente semble indiquer que cette baisse est essentiellement imputable à l'évolution technologique des appareils utilisateurs d'eau : lave-linge, douches économiques ou WC à double chasse. De plus, la consommation n'est pas uniforme sur le territoire. Les régions du Hainaut occidental et du sud namurois enregistrent le plus faible niveau de demande de la Région. Au contraire, le Brabant wallon et l'est de la Province de Liège ont un niveau d'usage de l'eau plus important (voir carte 3).

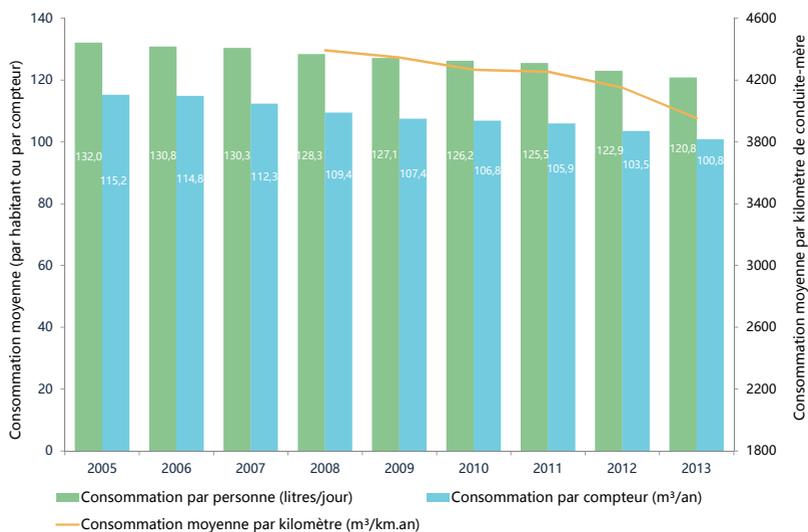
Paramètre	Au robinet	Sur le réseau	Total
Contrôles bactériologiques	5.819	10.183	16.002
Contrôles de routine	13.222	2.445	15.667
Contrôles complets	1.410	246	1.656
Autres	602	1.020	1.622
Total	21.053	13.894	34.947

TABLEAU 1: NOMBRE DE CONTRÔLES DE L'EAU DU ROBINET (SOURCES : SPW)

Paramètre	Taux de conformité 2012	Degré de surveillance 2012*
Escherichia coli	98,6%	241%
Aluminium	99,4%	516%
Nitrates	99,9%	177%
Pesticides (total)	99,9%	176%
Plomb	98,6%	560%

* Le degré de surveillance est le rapport entre le nombre de contrôles réalisés et le nombre minimum requis par la législation wallonne.

TABLEAU 2 : TAUX DE CONFORMITÉ ET DEGRÉ DE SURVEILLANCE POUR QUELQUES PARAMÈTRES



GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE CONSOMMATION D'EAU EN WALLONIE

ETAT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Afin de décrire l'état du réseau d'eau potable, différents indicateurs existent. L'indicateur ici utilisé est l'indice linéaire de perte. Celui-ci rapporte le volume non-enregistré (non-facturé) à la longueur des conduites-mères, adduction et distribution. De cette sorte, il fournit une indication du volume perdu sur un kilomètre de conduite en une journée. Contrairement au rendement du réseau, cet indicateur est davantage indépendant du niveau de consommation d'eau. Il a cependant l'inconvénient de dépendre fortement de la densité de raccordement par kilomètre de conduite-mère, ce qui rend les comparaisons entre distributeurs difficiles. Plus cet indicateur est faible, meilleur est l'état du réseau.

On peut constater que, sur le long terme, l'état du réseau est stable. L'indicateur oscille en effet entre 4 et 5 m³ par kilomètre et par jour. Cette stabilité est atteinte grâce à des investissements importants en matière de renouvellement des conduites permettant de compenser la détérioration liée au vieillissement de l'infrastructure.

Il est important de noter que les coûts liés au renouvellement des conduites sont supérieurs aux bénéfices liés à la diminution des pertes en réseau. L'Union européenne l'a d'ailleurs bien compris et prône désormais l'atteinte d'un niveau économiquement soutenable de fuites et non pas un taux zéro (Sustainable Economic Level of Leakage - SELL).

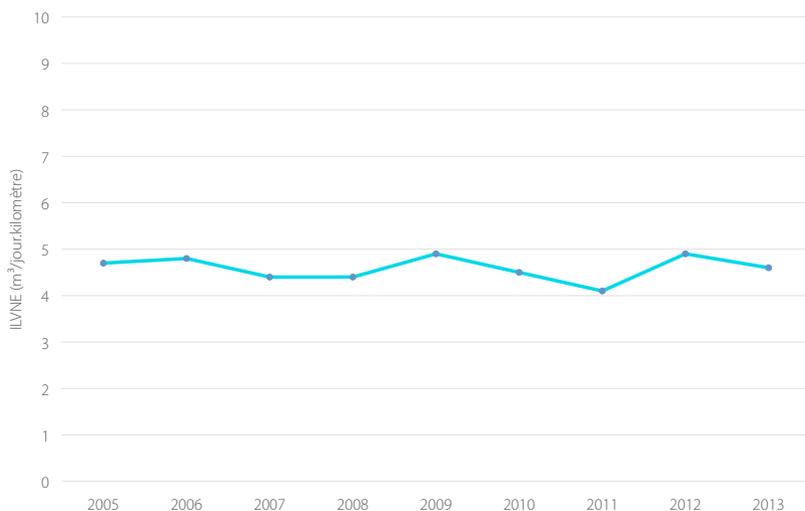
INVESTISSEMENTS

Le secteur de l'eau investit annuellement des sommes importantes dans les infrastructures. Au total, les montants engagés représentent 346 millions d'euros par an en moyenne. Ces investissements sont rendus nécessaires à la fois par l'obligation d'équiper les agglomérations wallonnes de stations d'épuration collectives, mais aussi par le renouvellement du réseau d'eau potable.

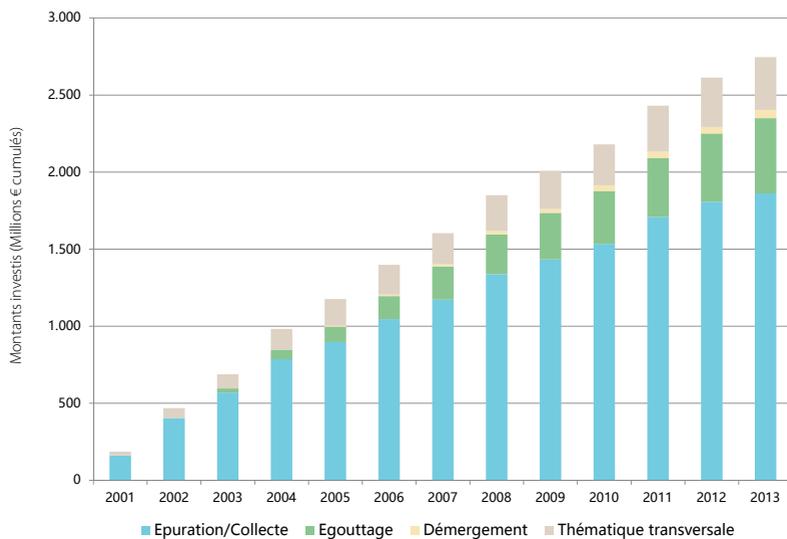
Le secteur de l'eau potable investit en moyenne 135 millions d'euros par an, dont 97 dans les seules conduites (adduction, distribution et raccordements). Le taux de renouvellement du réseau a ainsi atteint 0,5% en 2013.

Le secteur de l'assainissement a investi depuis la création de la SPGE près de 3 milliards d'euros, soit une moyenne annuelle de 211 millions d'euros, essentiellement dans l'épuration, la collecte et l'égouttage.

Ces investissements sont, pour la plus grosse partie, financés grâce à des emprunts, de sorte que la répercussion sur la facture d'eau est lissée dans le temps via une augmentation progressive du prix de l'eau. Enfin, ces montants sont essentiellement investis dans l'économie wallonne et créent de nombreux emplois, particulièrement dans le secteur de la construction.



GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE VOLUME NON-ENREGISTRÉ



GRAPHIQUE 7 : INVESTISSEMENTS CUMULÉS EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EMPLOI

L'évolution du nombre de personnes employées par les opérateurs retranscrit l'évolution du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le secteur de l'eau tire actuellement profit des différentes restructurations du secteur opérées depuis de nombreuses années (cf. p. 8). Ainsi, le nombre de personnes employées par les producteurs et distributeurs diminue donc par un effet d'économies d'échelle. Le secteur occupait, fin 2013, environ 2.450 ETP, soit 10% de moins qu'en 2005 et ce, malgré l'augmentation du nombre d'usagers.

Le secteur de l'assainissement est lui par contre en plein développement au niveau des infrastructures. De sorte que la force de travail nécessaire pour assurer le service est en augmentation, compensant en partie les diminutions observées dans le secteur de l'eau potable. Ce secteur occupait 857 ETP en 2013 contre 620 ETP huit années auparavant alors que, sur la même période, le taux d'équipement en stations d'épuration a augmenté de 50%.

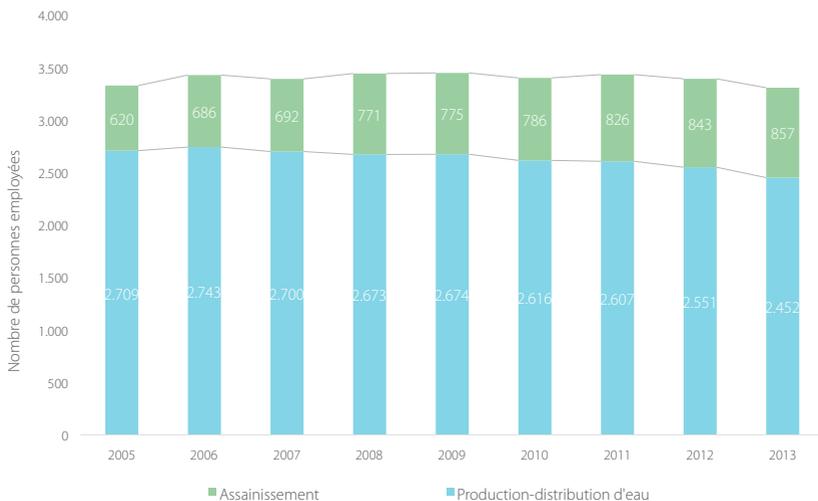
A ces emplois assurés directement par les opérateurs, vient s'ajouter la création de postes de travail engendrée par les investissements et la sous-traitance à des sociétés de travaux, de fournitures et de services.

TAUX D'ÉQUIPEMENT EN STATIONS D'ÉPURATION

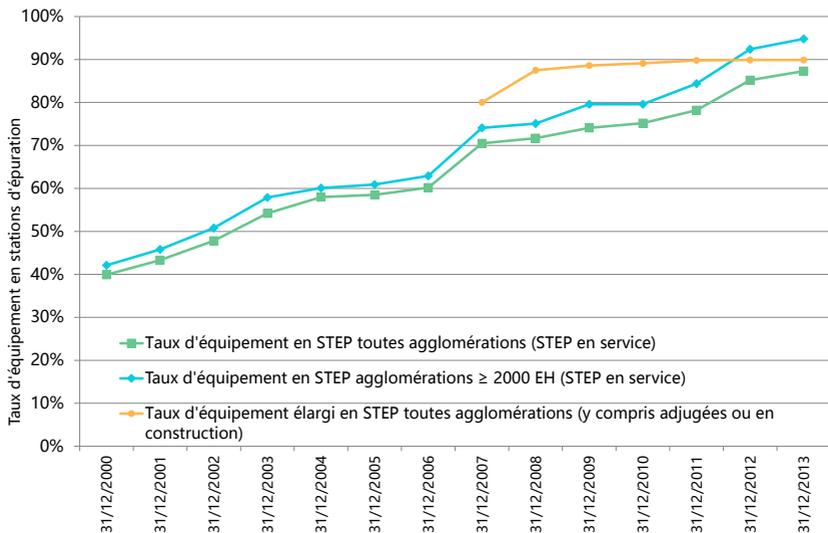
La Directive sur les eaux urbaines résiduaires, appelée Directive 91/271/CEE impose que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées. La même obligation vaut pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005. La Commission européenne considère que cette obligation est atteinte lorsque le taux d'eaux usées collectées et épurées atteint 98% pour autant que la partie non collectée ne dépasse pas, au total, 2.000 EH dans une agglomération.

Afin de répondre aux prescrits de cette Directive, la Wallonie a investi massivement ces dernières années et poursuivra ces investissements dans l'assainissement des eaux usées. Cela se traduit par un taux d'équipement en stations d'épuration de 87,3 % fin 2013 pour l'ensemble du territoire wallon. Pour rappel, il se traduit par le ratio des capacités nominales des stations d'épuration existantes par rapport à la somme des capacités nominales de toutes les stations d'épuration prévues à terme en Wallonie. Ce même taux d'équipement est de 94,8% pour les seules agglomérations de plus de 2.000 EH. Les efforts en matière de développement des infrastructures touchent donc à leur fin.

Le patrimoine technique nécessaire à l'atteinte de ces résultats est important. Ainsi, fin 2013, la Wallonie compte 421 stations d'épuration collectives et 19.000 kilomètres d'égouts et de collecteurs.



GRAPHIQUE 8 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DIRECT GÉNÉRÉ EN EAU ET ASSAINISSEMENT



GRAPHIQUE 9 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT EN STATIONS D'ÉPURATION EN WALLONIE

CONFORMITÉ DES AGGLOMÉRATIONS À LA DIRECTIVE 91/271/CEE ET BOUES D'ÉPURATION

Le taux de collecte des eaux usées (c'est-à-dire la phase d'égouttage) répond à l'objectif européen pour les agglomérations de plus de 10.000 EH et cet objectif est quasiment atteint pour celles comprises entre 2.000 et 10.000 EH.

L'épuration des eaux usées produit des boues. Celles-ci peuvent être soit mises en Centre d'enfouissement technique, soit valorisées en agriculture ou en tant que combustible.

Le graphique ci-contre montre l'évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination depuis 2001.

La production de boues a fortement augmenté, parallèlement à l'extension du parc de stations d'épuration. De plus, si, en 2001, près d'un tiers de la production annuelle était mise en Centre d'enfouissement technique, plus aucune ne l'est depuis 2007, l'ensemble étant valorisé depuis lors. En 2013, la production de boues a atteint 43.500 tonnes de matières sèches (TMS). L'ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 53% en valorisation thermique et de 46% en agriculture (le solde de 1% étant lié au stockage).

	Agglomérations ≥ 10.000 EH	Agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH
Taux de collecte moyen	98,5%	97,3%
Taux collecté et épuré moyen	94,8%	80,5%

COÛT DE L'EAU POTABLE

La maîtrise des coûts en matière d'eau est un élément essentiel de la gestion quotidienne des opérateurs.

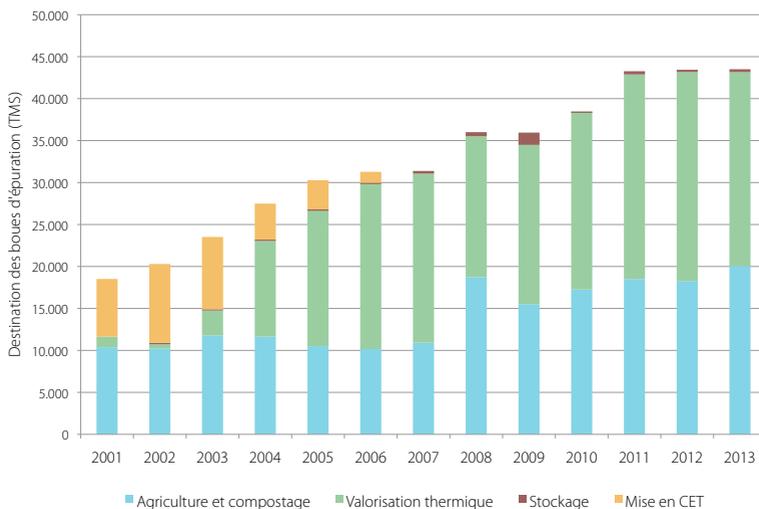
Le Plan comptable uniformisé du secteur de l'eau définit une comptabilité unique pour tous les distributeurs d'eau en Wallonie.

Depuis 2007, date de la dernière importante restructuration du secteur, le coût de l'eau potable a évolué de 10% au-delà de l'inflation. Cette augmentation est imputable à trois raisons principales :

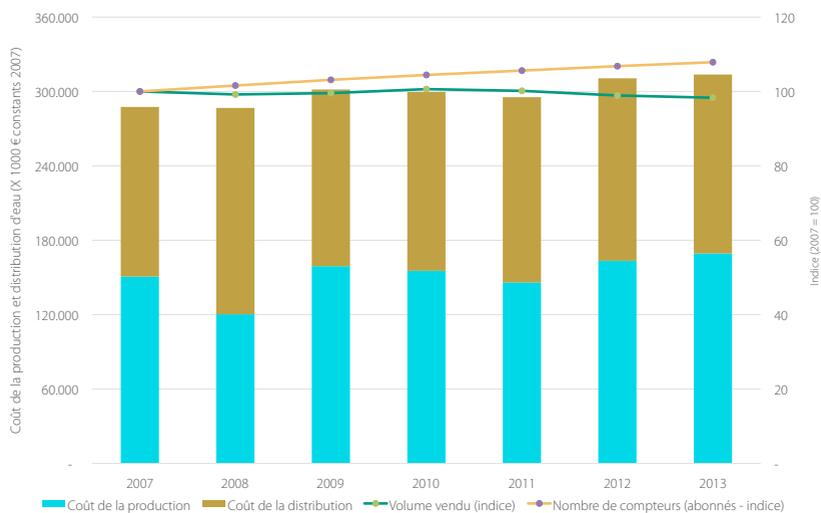
- L'évolution du coût de production liée l'instauration, par le Gouvernement wallon, d'une contribution (taxe) sur les prélèvements en eau souterraine de 7,56 c€/m³ produit.
- L'évolution du coût de production liée à la construction de nouvelles unités de traitement de l'eau pour répondre aux normes européennes de plus en plus strictes quant à la qualité requise pour l'eau du robinet.
- L'évolution du coût de la distribution qui est corrélée à l'évolution du nombre d'abonnés (nombre de compteurs).

Le volume total vendu, base des recettes qui doivent combler ces coûts, est lui en légère baisse (-2%) sur la même période. Le prix de revient du m³ d'eau distribué est donc poussé à la hausse (voir chapitre correspondant).

TABLEAU 3: CONFORMITÉ DES AGGLOMÉRATIONS À LA DIRECTIVE 91/271/CEE



GRAPHIQUE 10 : ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION



GRAPHIQUE 11 : ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SOURCES : PLANS COMPTABLES CILE, SWDE ET IECBW)

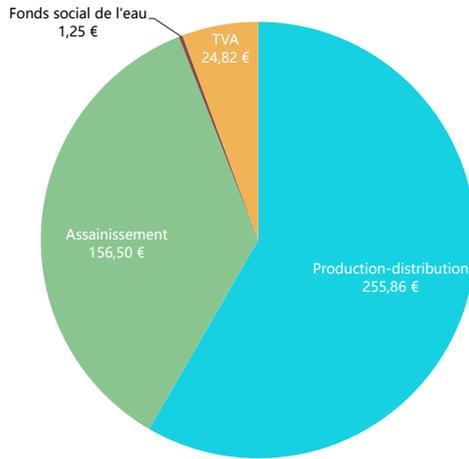
PRIX DE L'EAU

Fin 2013, le prix moyen pour une facture de 100 m³ s'élevait à 439 €, ou 4,39 €/m³, soit une augmentation de 3,5%, à comparer à une inflation de 1% sur la même période.

Le prix de l'eau a augmenté ces dernières années afin de permettre le financement des investissements tant en matière d'eaux usées que d'eau potable. Le prix du mètre cube d'eau est poussé à la hausse à la fois par les besoins d'investissements, mais aussi par la baisse des consommations qui est observée ainsi que par la dispersion des activités sur le territoire.

Si l'évolution du prix unitaire peut paraître importante, elle est compensée en grande partie par la baisse des consommations, ce qui diminue la facture des usagers. C'est d'autant plus vrai si l'on tient compte de l'inflation au cours de cette période, indicateur des revenus des ménages.

Tous les usagers n'ont pas été soumis à la même augmentation des prix. Ainsi, les usagers soumis à la taxe sur les eaux usées industrielles (et qui ne payent donc pas le CVA) n'ont pas connu d'augmentation de leur contribution à l'assainissement puisque le montant de la taxe est resté inchangé entre 1990 et 2014 à 8,9242 € par unité de charge polluante.



Facture totale moyenne pour 100 m³ au 31/12/2013 : 438,42 €

GRAPHIQUE 12 : COMPOSITION D'UNE FACTURE DE 100 M³ EN 2013



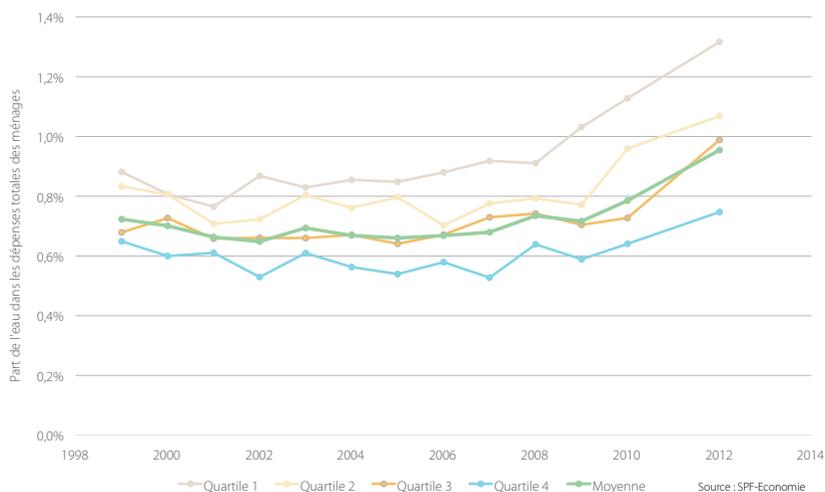
GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU MOYENNE ENTRE 2005 ET 2013

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE POUR LES MÉNAGES

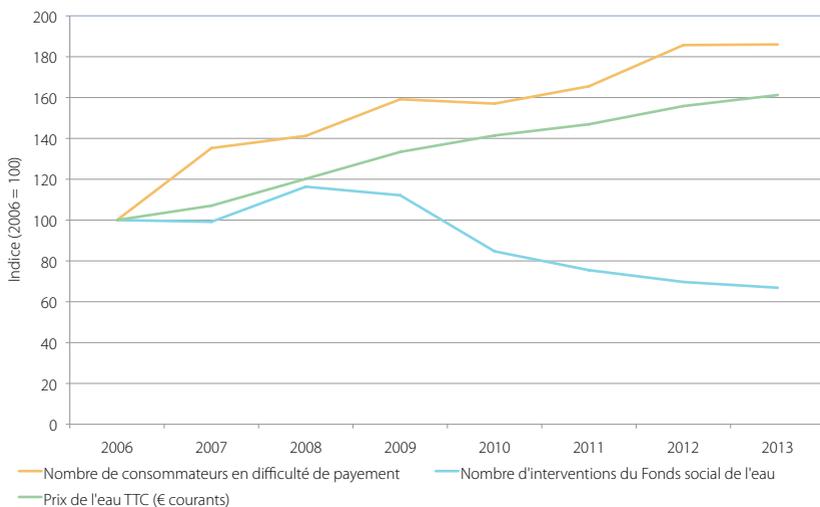
L'accessibilité financière de la facture d'eau est également un aspect important de la gestion du cycle anthropique de l'eau.

L'évolution de l'accessibilité financière de l'eau est issue du croisement de deux facteurs : l'évolution de la facture d'eau et l'évolution du revenu des ménages. La part de la facture d'eau dans les dépenses des ménages représentait un peu moins d'1% en moyenne en 2012. Ce chiffre est plus élevé lorsque le revenu est plus faible. Ainsi pour le 1er quartile des revenus, ce chiffre s'élève à 1,3%. Il faut noter que l'OCDE considère que le seuil au-delà duquel la facture d'eau devient inaccessible se situe à 3%.

La Wallonie a mis en place un fonds social de l'eau qui a pour but d'octroyer une aide financière aux ménages en difficulté de paiement. Ce mécanisme se base sur une contribution imputée sur le prix de l'eau. Depuis 2006, le nombre de consommateurs en difficulté de paiement a augmenté parallèlement à l'augmentation du prix de l'eau distribuée. La contribution unitaire au Fonds n'ayant pas évolué, le nombre de consommateurs qui est aidé chaque année diminue depuis 2008.



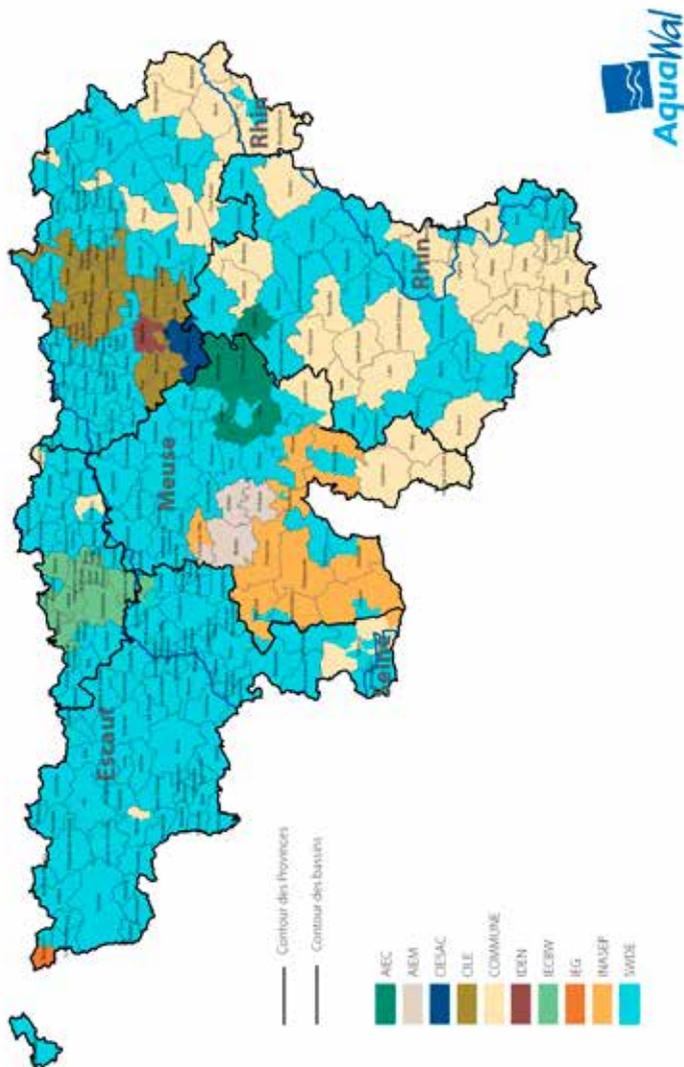
GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES CONSACRÉE À LA FACTURE D'EAU



GRAPHIQUE 15 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS EN DIFFICULTÉ DE PAIEMENT ET DU NOMBRE D'INTERVENTIONS DU FONDS SOCIAL DE L'EAU

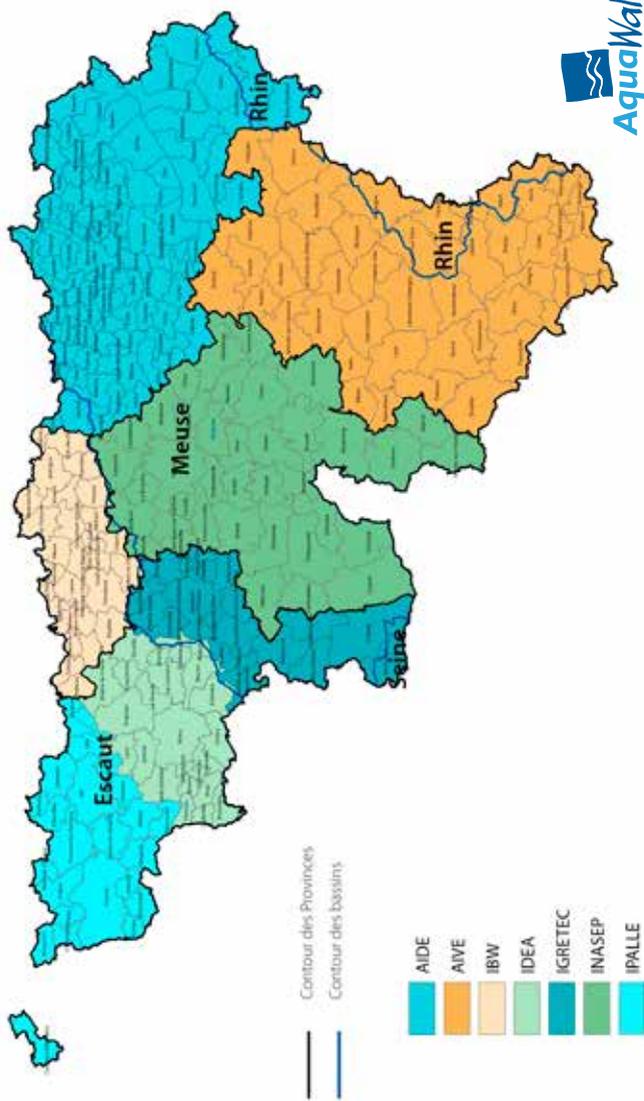
ATLAS

Sociétés de distribution d'eau en Wallonie (janvier 2014)



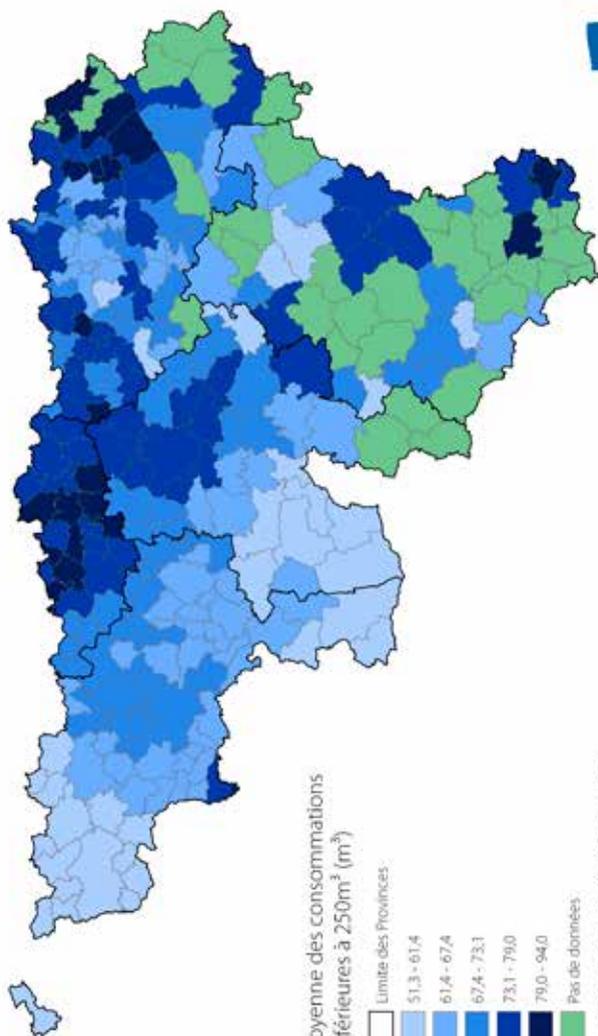
CARTE 2

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie



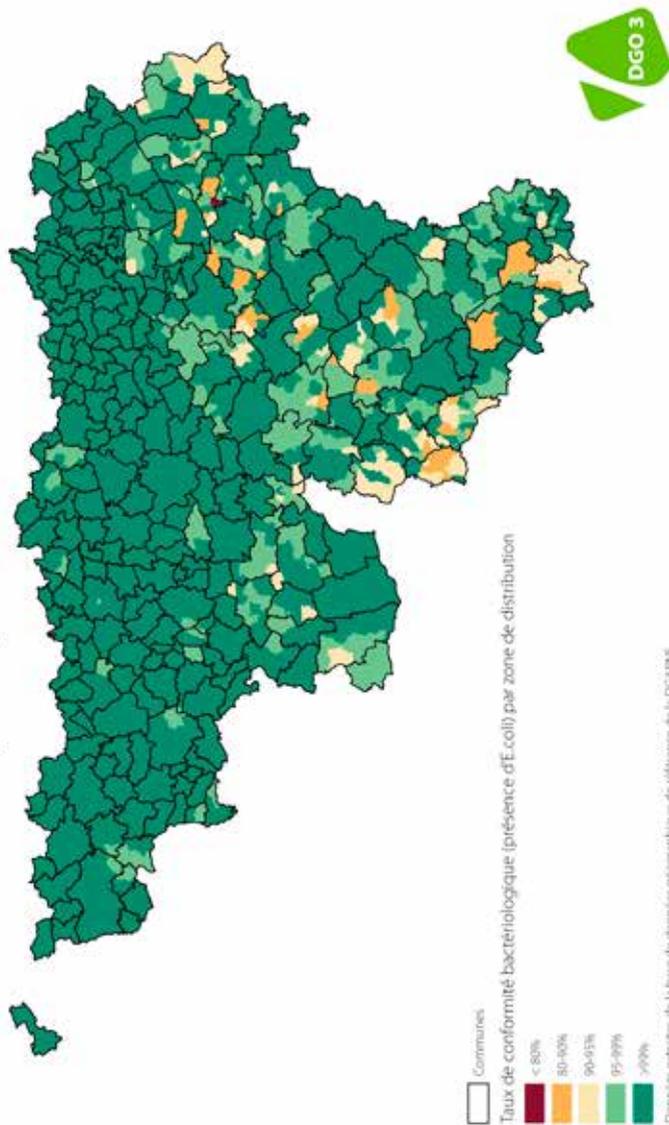


Consommation d'eau domestique en Wallonie - 2013

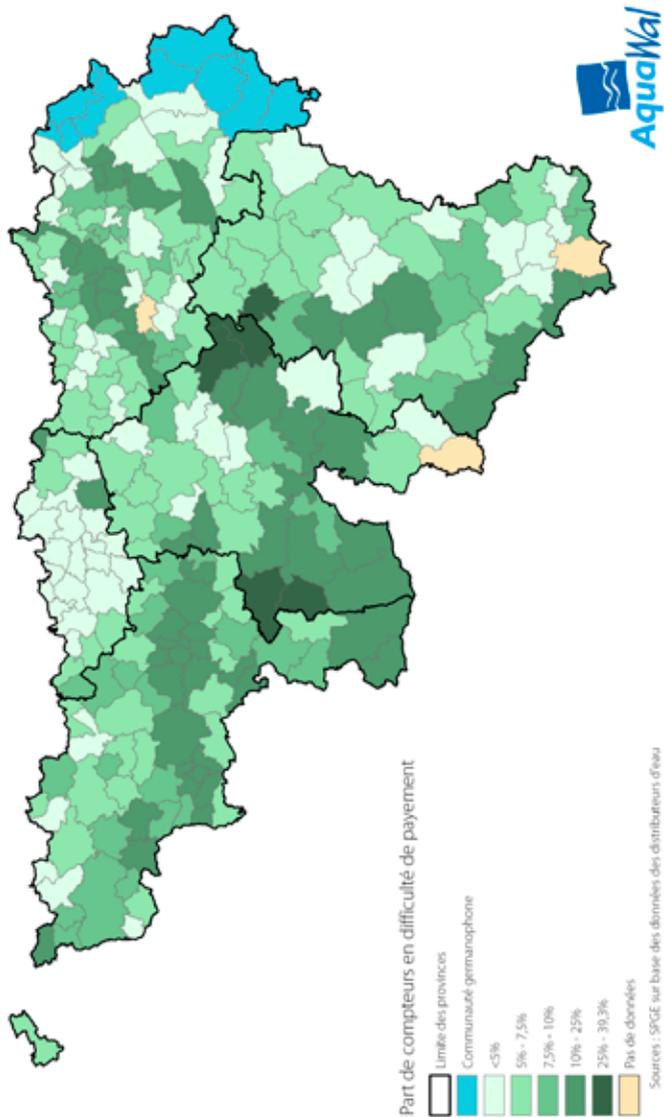


CARTE 4

Qualité microbiologique de l'eau distribuée en Wallonie pour la période 2010-2012



Consommateurs en difficulté de paiement des factures d'eau Année 2013



AU SUJET D'AQUAWAL

Une fédération dynamique, au service de ses associés
AQUAWAL est l'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau.

Missions

- Concertation et information entre les sociétés associées
- Représentation et défense des intérêts de ses associés dans les instances régionales, fédérales, européennes et internationales
- Communication vers le grand public et les milieux spécialisés
- Etudes scientifiques et socio-économiques au service de ses associés et des acteurs politiques et administratifs
- Partenaire de NITRAWAL dans la mise en oeuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote agricole en Région wallonne (PGDA)

Fonctionnement

Un Comité de Direction et un Conseil d'Administration
Des Commissions et de nombreux groupes de travail thématiques.

Liens utiles

www.vmm.be : Statistiques de l'eau en Flandre

www.aquaflanders.be : Benchmark des producteurs-distributeurs d'eau en Flandre

www.vewin.nl : Statistiques de l'eau aux Pays-Bas

www.eureau.org : Statistiques de l'eau au niveau européen

www.spw.wallonie.be : Service Public de Wallonie

www.aquawal.be

SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION D'EAU



A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
www.aiem.be



C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



I D E N

Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I E C B W

Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
www.iecbw.be



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



Régie des Eaux de Chimay

www.ville-de-chimay.be



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)

www.st.vith.be



Service Communal des Eaux de Burg-Reuland

www.burg-reuland.be



Service Communal des Eaux de Limbourg

www.ville-limbourg.be



Service communal des Eaux de Rochefort

www.rochefort.be



Service Communal des Eaux de Theux

www.theux.be



Service Communal des Eaux de Trois-Ponts

www.troisponts.be



Service Communal des Eaux de Waimes

www.waimes.be



S W D E

La société wallonne des eaux

www.swde.be



VIVAQUA

www.vivaqua.be

SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



AIDE

Association Intercommunale pour la Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



AIVE

Association Intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement
www.aive.be



INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

IBW

Intercommunale du Brabant Wallon
www.ibw.be



IDEA

Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
www.idea.be



IGRETEC

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
www.igretec.com



INASEP

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



IPALLE

Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
www.ipalle.be

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



SPGE

Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be

Editeur responsable

Alain GILLIS
S.A. AQUAWAL

Rédaction

Cédric PREVEDELLO
S.A. AQUAWAL

Coordination

Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL

Conception & réalisation

créacom ^{sprl}

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR
Tél : +32 (0) 81 25 42 30
Fax : +32 (0) 81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce rapport est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.



S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon, 21

B-5000 NAMUR

Tél : +32 (0) 81 25 42 30

Fax : +32 (0) 81 65 78 10

aquawal@aquawal.be

www.aquawal.be